

La démocratie POST-LIBÉRALE

John Fonte

John Fonte est chercheur au Hudson Institute (États-Unis) depuis 1999. Il dirige le Centre pour la culture commune américaine qui se consacre à l'analyse et au conseil en matière d'éducation civique, d'identité nationale, d'assimilation des immigrants et d'avenir de la démocratie libérale aux États-Unis. C'est sur ces mêmes thèmes qu'il a souvent été auditionné par le Congrès. John Fonte a publié de nombreux articles dans nombre de revues américaines. En France, on n'a lu de lui qu'un seul article, « Souveraineté démocratique ou gouvernance globale ? » dans *Le Figaro* du 9 août 2004. Nous publions pour la première fois en langue française quatre articles qui permettent d'avoir une vue d'ensemble sur sa pensée.

Trois semaines après les attaques du 11 septembre contre les États-Unis, Francis Fukuyama réaffirmait dans un article du *Wall Street Journal* que sa thèse annonçant la fin de l'histoire demeurait valide, douze ans après sa première présentation, au lendemain de la chute du mur de Berlin¹. Fukuyama soutenait d'abord et avant tout qu'après la défaite du communisme et du national-socialisme, aucun concurrent idéologique sérieux de la démocratie libérale à l'occidentale n'était susceptible d'émerger à l'avenir. Dans les termes de la philosophie politique, la démocratie libérale se situerait ainsi au terme de l'évolution humaine. Certes, le terrorisme n'était pas appelé à disparaître, il y aurait encore des guerres et des défis émanant de ceux qui résistent au progrès, mais « le temps et les ressources sont du côté de la modernité »².

C'est bien le cas. Mais est-ce que la modernité est du côté de la démocratie libérale ? Fukuyama a sans doute raison d'affirmer que le conflit actuel avec les forces de l'Islam radical sera finalement dépassé et qu'après, aucun défi idéologique sérieux ne proviendra du dehors de la civilisation occidentale. Cependant, il existe déjà en Occident une alternative idéologique à la démocratie libérale. Elle s'est développée régulièrement et presque imperceptiblement durant des décennies et il est tout à fait possible que la modernité, dans trente ou quarante ans, verra non pas le triomphe final de la démocratie libérale mais l'émergence d'un nouveau défi sous la forme d'un régime hybride, transnational : la démocratie post-libérale. J'appellerai cette alternative idéologique le « progressisme transnational ».

Le progressisme transnational

Les concepts clefs du progressisme transnational pourraient être définis en neuf points.

1) *La prééminence de l'appartenance communautaire sur la citoyenneté individuelle.* L'unité politique fondamentale n'est plus le citoyen individuel – se liant avec ses concitoyens dans la cadre d'associations volontaires sans considération pour leur race, leur sexe, ou leur origine nationale – mais les groupes³ d'appartenance (race, ethnie ou genre) au sein desquels chacun naît. Cet accent sur la race, l'ethnicité ou le genre provoque l'émergence d'une conscience communautaire et affaiblit la capacité de l'individu de choisir et de transcender ses caractéristiques innées (*ascriptive*), de se joindre aux autres par delà les frontières des classes sociales, des appartenances tribales et des genres, en vue de la cohésion nationale.

2) *Une dichotomie morphologique opposant les groupes sociaux : les oppresseurs aux victimes, les populations immigrées étant désignées comme les victimes.* Influencés (quoique indirectement) par la pensée hégéliano-marxiste de l'écrivain italien Antonio Gramsci (1891-1937) et les théoriciens d'Europe centrale, connus sous le nom d'École de Francfort, tous les progressistes mondialistes (*global progressists*) soutiennent que dans l'histoire humaine il y a essentiellement deux groupes : les oppresseurs et les opprimés, les privilégiés et les marginaux. Aux États-Unis, les oppresseurs comprendraient les hommes blancs, les hétérosexuels, les Anglo, alors que les groupes victimes incluraient les Noirs, les homosexuels, les Latinos (y compris de nombreuses sortes d'immigrants) et les femmes.

Les idéologues multiculturalistes ont incorporé dans leur cadre théorique la dichotomie hégéliano-marxiste opposant les privilégiés et les marginaux. Comme le rappelle le philosophe politique James Ceaser⁴, le multiculturalisme

n'est pas « multi », impliquant plusieurs groupes, mais « binaire » et considérant seulement deux groupes, l'hégémonique (le mauvais) et « l'autre » (le bon) ou encore l'opresseur et l'opprimé. Ainsi, dans l'idéologie du progressisme mondialiste, « l'équité » et la « justice sociale » n'ont de sens que pour renforcer la position des groupes victimes et affaiblir la position des oppresseurs. C'est ce qui justifie le traitement privilégié de certains groupes. Ainsi, l'égalité devant la Loi est remplacée par la préférence de la Loi pour les groupes traditionnellement victimisés.

3) *Le proportionalisme communautaire comme finalité de l'équité.* Le progressisme transnational assume que les groupes « victimes » doivent être représentés dans toutes les professions, proportionnellement à leur pourcentage dans la population ou, du moins, dans la main d'œuvre locale. Si tel n'est pas le cas, on diagnostique un problème de « sous-représentation » ou de déséquilibre devant être rectifié par le gouvernement et la société civile. Thomas Sowell a récemment écrit – comme il l'a fait durant plusieurs décennies – que de nombreux intellectuels occidentaux promeuvent perpétuellement une forme de « justice cosmique » ou une forme d'égalité centrée sur les résultats⁵. Ce paradigme de la « représentation proportionnelle des communautés » est diffus dans les sociétés occidentales : même le Service des Parcs des États-Unis (US Park Service) s'inquiète du fait que 85 % des visiteurs des parcs de la nation sont blancs, alors que les Blancs ne forment que 74 % de la population. Le Service des Parcs annonçait en 1998 qu'il se consacrerait à résoudre ce problème⁶.

4) *Les valeurs de toutes les institutions dominantes devraient être changées pour refléter la perspective des groupes victimes.* Les progressistes transnationaux aux États-Unis et partout ailleurs soutiennent que la représentation proportionnelle des minorités (incluant les immigrants, légaux et illégaux) à tous les niveaux des institutions majeures de la société (entreprises, lieux de culte, universités, forces armées) est insuffisante si ces institutions continuent de refléter une « vision du monde et une culture masculine anglo-saxonne et blanche ». Les minorités ethniques et linguistiques ont d'autres façons de voir le monde, avancent-ils, et les cultures et les valeurs de ces minorités doivent être respectées et représentées dans ces institutions.

5) *L'impératif démographique.* L'impératif démographique affirme que des changements démographiques majeurs sont en cours aux États-Unis dans la mesure où des millions de nouveaux immigrants de cultures non occidentales et leurs enfants entrent dans la vie américaine en nombre record. Au même moment, l'interdépendance globale des peuples du monde et leurs interrelations transnationales augmentent. Tous ces changements rendent le paradigme traditionnel de la condition nationale américaine obsolète. Ce paradigme basé

sur les droits individuels, la règle de la majorité, la souveraineté nationale, la citoyenneté, et l'assimilation des immigrants dans une culture civique américaine est trop étroit et doit être transformé en un système qui promeut la « diversité », définie sous la forme du proportionalisme communautaire (group proportionalism).

6) *La redéfinition de la démocratie et des « idéaux démocratiques »*. Depuis l'essai de Fukuyama, les progressistes transnationaux ont remanié la définition de la démocratie en la définissant non plus comme un système gouverné par la règle de majorité régissant des citoyens égaux mais comme un partage du pouvoir entre des groupes ethniques composés de citoyens et de non-citoyens. Par exemple, le ministre mexicain des affaires étrangères, Jorge Castañeda écrivait dans *The Atlantic Monthly*, en juillet 1995, qu'il était anti-démocratique pour la Californie d'exclure du corps électoral les non-citoyens, et particulièrement les immigrants illégaux.

7) *La déconstruction du récit national et des symboles nationaux*. Les progressistes transnationaux ont pris pour cible les récits nationaux et les symboles nationaux des États-nations démocratiques occidentaux, en questionnant l'unité nationale, le fait national en eux-mêmes. En octobre 2000, la Commission sur l'avenir de la Grande-Bretagne multiethnique, parrainée par le gouvernement britannique, publiait un rapport dénonçant le concept de britannicité (britishness) du fait de ses « connotations de racisme systémique ». Le rapport déclarait que la Grande-Bretagne devait être formellement reconnue comme une société multiculturelle dont l'histoire avait besoin d'être « révisée, repensée, ou mise de côté »⁷.

8) *La promotion du concept de citoyenneté postnationale*. Un nombre croissant de professeurs de droit à travers l'Occident affirme que la citoyenneté devrait être dénationalisée. Invoquant des concepts comme l'inclusion, la justice sociale, l'engagement démocratique, les droits humains, ils plaident pour une citoyenneté transnationale, une citoyenneté postnationale, ou quelquefois une citoyenneté mondiale s'inscrivant dans une série d'ententes internationales concernant les droits humains et des formes évoluées de dispositifs transnationaux.

Ces théoriciens affirment que la citoyenneté nationale ne devrait pas être privilégiée aux dépens de formes postnationales, multiples et plurielles d'identités citoyennes. Par exemple, la Fondation Carnegie pour la paix internationale, sous le leadership de sa présidente, Jessica Tuchman Mathews, a publié une série de livres, ces dernières années, « remettant en question les façons traditionnelles de comprendre et d'adhérer » dans les États-nations et « repensant » la signification de la citoyenneté. Bien que ostensiblement formulés dans le langage neutre des sciences sociales, ces essais d'universitaires provenant d'Allemagne,

de Grande-Bretagne, du Canada et de France, aussi bien que des États-Unis, plaident pour de nouvelles formes transnationales de citoyenneté, perçues comme un bien normatif⁸.

9) *L'idée de transnationalisme comme cadre conceptuel majeur.* La théorie du transnationalisme sera probablement pour la première décennie du XXI^e siècle ce que le multiculturalisme a été pour la dernière décennie du XX^e siècle. Dans un certain sens, le transnationalisme sera la prochaine étape de l'idéologie multiculturaliste : il s'agit du multiculturalisme dans une perspective mondialisée. Comme le multiculturalisme, le concept de transnationalisme assure aux élites à la fois un instrument conceptuel (une analyse plausible de ce qui est) et un cadre idéologique (une vision de ce qui devrait être).

Les partisans du transnational soutiennent que la mondialisation nécessite une forme de « gouvernance globale », l'État-nation et l'idéal d'une citoyenneté nationale n'étant pas adéquats selon eux pour affronter les problèmes d'un futur mondialisé. Les conférences universitaires consacrées aux politiques publiques résonnent aujourd'hui de discussions concernant les « organisations transnationales », les « acteurs transnationaux », les « migrants transnationaux », la « jurisprudence transnationale », et la « citoyenneté transnationale », tout comme dans les années 1990 elles étaient emplies de références au multiculturalisme en éducation, en citoyenneté, en littérature et en droit.

Il ne fait aucun doute que les débats autour de la mondialisation domineront les débats publics du début du XXI^e siècle. La promotion du transnationalisme à la fois comme concept empirique et normatif est une tentative de définir les termes de cette lutte intellectuelle cruciale. Les partisans du transnationalisme créent ainsi une dichotomie. Ils supposent qu'un camp est de plain pied dans la mondialisation, et donc avec le transnationalisme et tourné vers l'avenir, et que l'autre est antimondialiste et arriéré. Les démocrates libéraux (qui sont internationalistes et supportent le libre-échange et l'économie de marché) doivent répondre qu'il s'agit d'une fausse dichotomie – que le véritable débat n'est pas entre les mondialistes et les antimondialistes mais concerne plutôt la forme que devrait prendre l'engagement occidental dans le monde dans les prochaines décennies : sera-t-il transnationaliste ou internationaliste ?

La base sociale du progressisme transnational

La base sociale du progressisme transnational serait à rechercher dans une intelligentsia postnationale émergente dont les leaders se recruteraient parmi nombre de professeurs de droit international de prestigieuses universités occidentales, des activistes d'organisations non gouvernementales, des fonctionnaires de fondations et de think tanks, des bureaucrates onusiens, des administra-

teurs de l'Union européenne, des cadres d'entreprises et des politiciens en activité à travers l'Occident.

Que l'intelligentsia postnationale soit un rassemblement éclectique n'empêche pas que toute une gamme d'acteurs sociaux et de penseurs soient clairement identifiables. Par exemple, le théoricien britannique de la « troisième voie » (Third Way), Anthony Giddens – le même qui s'était déclaré en faveur de la mise en oeuvre de formes quasi-utopiques de démocraties transnationales et fortement opposé « à l'idée que la justice sociale se résume à l'égalité des chances »⁹, écrit que « les imperfections de la démocratie libérale nous conduisent à la nécessité de favoriser certaines formes plus radicales de démocratisation ». Plutôt que la démocratie libérale, Giddens qui recourt au langage de Jurgen Habermas, soutient « une démocratie délibérative », mettant l'accent sur « la politique de la vie », particulièrement celle « des nouveaux mouvements sociaux, concernés par le féminisme, l'écologie, la paix ou les droits humains »¹⁰. Il y a quelques années, le professeur de philosophie de l'Université de Chicago, Martha Nussbaum, en appelait à revigorer le concept de « citoyenneté mondiale », en dénonçant le patriotisme comme « impossible à distinguer du chauvinisme », dans une controverse qui avait suscité une ample discussion parmi les universitaires américains sur la signification du patriotisme, de la citoyenneté et de l'État-nation¹¹. Au quotidien des organismes non gouvernementaux qui cherchent à mener cette vision transnationale à éclosion, s'ajoute ce sentiment général (et diffus) favorable à de nouvelles formes transnationales de gouvernance.

Quand les mouvements sociaux comme les idéologies du « transnationalisme » et de la « gouvernance globale » sont dépeints comme le résultat de « forces sociales » ou du « mouvement de l'histoire », c'est une sorte de déterminisme qui se voit invoqué. Mais le « transnationalisme », le « multiculturalisme » et « la gouvernance mondiale » sont plutôt des dispositifs idéologiques mis en avant par des élites activistes et non pas des « forces de l'histoire ». Le succès ou l'échec de ces concepts idéologiquement chargés dépendra en dernier recours de la volonté politique et de l'efficacité de ces élites. Une bonne part de l'énergie du progressisme transnational provient des activistes des droits de l'homme qui évoquent constamment « les normes en évolution du droit international » dans la poursuite de leurs objectifs. Le principal conflit entre les démocrates libéraux traditionnels et les progressistes transnationaux est fondamentalement celui de savoir si les constitutions nationales priment sur le droit international ou vice versa. Le « droit international » se réfère ici à ce que les experts ont appelé le « nouveau droit international », qui diffère des concepts traditionnels du « droit des gens »¹².

Avant le xx^e siècle, le droit international traditionnel se référait aux relations entre les États-nations : il était « international » dans le vrai sens du terme. Depuis ce temps, le « nouveau droit international » a de plus en plus pénétré la souveraineté des États-nations démocratiques. Ce droit est par conséquent en réalité transnational. Les activistes des droits humains travaillent à établir des normes pour ce « nouveau droit international » (en fait, transnational), et par conséquent cherchent à amener les pays comme les États-Unis à se conformer à un régime juridique dont le domaine s'étend bien souvent au-delà de la politique démocratique.

L'Union européenne, forteresse du progressisme transnational

Si les ONG idéologiquement pilotées représentent un défi infranational pour les valeurs et les politiques de l'État-nation libéral démocratique, l'Union européenne est une vaste organisation supranationale qui incarne dans de grandes dimensions le progressisme transnational, à la fois dans ses formes gouvernementales et dans le contenu de ses politiques.

La structure gouvernementale de l'Union européenne est post-démocratique. Le pouvoir dans l'UE réside principalement dans la Commission européenne (CE) et, dans une moindre ampleur, dans la Cour européenne de justice (CEJ). La Commission européenne est le corps exécutif de l'Union européenne. Elle initie des actions législatives, met en oeuvre une politique commune et contrôle une vaste bureaucratie. La Commission européenne est composée d'une présidence tournante et de 19 commissaires choisis par les États-membres et approuvés par le Parlement européen. Les membres de la Commission ne sont pas élus et pour l'essentiel, ils ne sont pas responsables. Un livre blanc publié par la Commission européenne laisse entendre qu'il s'agit d'une des raisons de son succès : « la source originale et essentielle de l'intégration européenne est que le corps exécutif de l'Union européenne, la Commission, est supranationale et indépendante des influences nationales, sectorielles ou d'autres influences ». Ce « déficit démocratique », constamment déploré, demeure et constitue un défi majeur pour la légitimité de l'Union européenne¹³.

Les politiques promues par les leaders de l'UE à la fois à la Commission et à la Cour européenne de Justice se fondent sur l'idéologie progressiste mondialiste des droits communautaires qui promeuvent les groupes victimes contre les groupes « privilégiés », en refusant le principe libéral d'un traitement égalitaire des citoyens considérés d'abord et avant tout comme des individus. Les Cours européennes ont outrepassé les parlements nationaux et l'opinion publique dans les États-nations en contraignant les Britanniques à incorporer

les homosexuels et les Allemands à incorporer les femmes dans les unités de combat de leurs armées respectives.

Dans le numéro de juin/juillet 2001 de la revue *Policy Review*, deux juristes de Washington, Lee Casey et David Rivkin voient un « signe de divergence dramatique par rapport au principe fondateur qu'est la souveraineté du peuple, autrefois partagé par les démocraties européennes et les États-Unis¹⁴ dans la réémergence [en Europe] d'une idéologie paneuropéenne antérieure aux Lumières, déniait en dernière instance l'autorité à l'État-nation et transférant l'autorité de décision politique, propre aux gouvernés et à leurs représentants élus, à une bureaucratie professionnelle (comme c'est le cas pour les institutions dominantes de l'Union Européenne) ».

Conclusion

Dans le monde occidental – particulièrement aux États-Unis, foyer de la démocratie constitutionnelle – universitaires, publicistes et autres ont, au cours des dernières décennies, débattu vigoureusement des idées les plus fondamentales. Evoquer à ce propos une guerre culturelle (*culture war*), cependant, est quelque peu trompeur parce que les débats concernant la citoyenneté transnationale et nationale, le multiculturalisme et l'assimilation, la gouvernance mondiale et la souveraineté nationale ne sont pas simplement culturels mais idéologiques et philosophiques, dans la mesure où ils posent des questions aristotéliennes comme « Quel type de gouvernement est le meilleur ? » et « Qu'est-ce que la citoyenneté » ?

Depuis le 11 septembre, les forces soutenant l'État-nation libéral-démocratique se sont rassemblées. Dans un contexte post-11 septembre, il y a clairement une fenêtre d'opportunité pour ceux qui sont en faveur d'une réaffirmation des normes traditionnelles du patriotisme démocratique-libéral. Mais la volonté politique nécessaire pour saisir cette opportunité n'est pas claire. Les domaines clefs à observer incluent les déclarations officielles des politiques étatiques concernant l'usage de la force et la conduite de la guerre ; l'usage ou non du droit international ; les politiques d'assimilation/intégration ; le contrôle des frontières ; l'éducation civique et l'état du récit national et patriotique dans la culture populaire.

Rétrospectivement, Fukuyama aura peut-être eu tort d'avancer que la démocratie libérale incarnera inévitablement la forme finale de la gouvernance politique, le point final de l'évolution de la philosophie politique, car il n'est pas évident que la démocratie libérale puisse se maintenir face aux périls qui émergent de son sein même. Malgré le triomphe militaire et idéologique sur le national-socialisme et le communisme – ces puissantes forces antidémocratiques qui

furent en un sens des hérésies idéologiques occidentales – la démocratie libérale occidentale continuera de se confronter à un défi idéologico-métaphysique émanant d'influentes forces démocratiques post-libérales, originaires d'Occident, mais qui pourraient, tout autant, selon James Kurth, être définies comme « post-occidentales »¹⁵.

Copyright Orbis 2002.

notes

1. Francis Fukuyama, « The End of History ? », *The National Interest* (Summer 1989).
2. Francis Fukuyama, « History is Still Going Our Way », *Wall Street Journal* (5 October 2001).
3. La notion de « group » à laquelle Fonte fait référence se traduirait mieux en français par « communauté » (ndt)
4. James Ceaser, *Reconstructing America* (New Haven and London : Yale University Press, 1997), 128.
5. Thomas Sowell, *The Quest for Cosmic Justice* (New York : Free Press, 1999).
6. John Leo, « Long on Diversity Division », *Washington Times* (21 May 1998)
7. Philip Johnson, « Straw Wants to Rewrite Our History », *Electronic Telegraph* (10 October 2000).
8. Voir T. Alexander Aleinikoff and Douglass Klusmeyer (eds), *From Migrants to Citizens : Membership in a Changing World* (Washington D.C. : Carnegie Endowment for International Peace, 2001) ; and T. Alexander Aleinikoff and Douglass Klusmeyer, *Citizenship Today : Global Perspectives and Practices* (Washington D.C. : Carnegie Endowment for International Peace, 2001).
9. Kevin Dacey, « Left Renewal », *New Times* (UK) (June 1999).
10. Anthony Giddens, *Beyond Left and Right : The Future of Radical Politics* (Stanford, California : Stanford University Press, 1994), 2, 14-19, 90-91.
11. Martha Nussbaum, « Patriotism and Cosmopolitanism », *Boston Review* (October-November 1994).
12. Ces experts incluent John Bolton, Jeremy Rabkin, Jack Goldsmith, Lee Casey, and David Rivkin. Voir le *Chicago Journal of International Law*, Fall 2000 numéro consacré à l'« AEI Conference : Trends in Global Governance : Do They Threaten American Sovereignty ? ».
13. « European Governance », white paper, Commission of the European Communities (Brussels : 25 July 2001), an earlier version of which is described by Lee A. Casey and David B. Rivkin Jr. in « Europe in the Balance : The Alarming Undemocratic Drift of the European Union », *Policy Review* (June/July 2001), 41-53.
14. Casey and Rivkin, « Europe in the Balance », voir ci-haut.
15. James Kurth, « The Real Clash », *The National Interest* (Fall 1994).